

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **9254** Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :

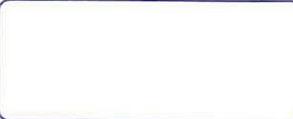
Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le :/...../.....

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie **Nº P19-047909**

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

=	Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
=	Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
PSY =	Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
=	Visite de jour au domicile du malade par le médecin
=	Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
=	Visite de dimanche par le médecin au domicile du malade
=	Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
=	Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
=	Actes de chirurgie et de spécialistes
SF =	Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
SFI =	Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM =	Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI =	Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP =	Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY =	Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z =	Electro-Radiologie
B =	Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord au de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE

L'HOSPITALISATION EN HOPITAL

L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU

PREVENTORIUM

SEJOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances ou actes globaux comportant un ou plusieurs échelons dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit revenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2857 / 2883
FAX / 05 22 91 26 52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc

FEUILLE DE SOINS

N° 827505

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : TAMER SAFAA

Matricule : 9754 Fonction : MAISON Poste :

Adresse :

Tél. : 06 78 46 4495 Signature Adhérent : MJ

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : TAMER SAFAA Age 21

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 21/5/2022

Nature de la maladie : Colopathie (sanglots) / cycle d'effets

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A Casablanca, le 21/05/2022 Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Medecin attestant le Paiement des Actes
21/5/2020	2		300,00 Dhs	
18/5/2020	1.		Arretele	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ANF 2012 Casablanca Lot: 1000 INPE: 09281152 ICE: 00204203700024	02/05/2020 28 Mai 2020	54,00 333,70 ₣
CHIAJATEH *		

ANALYSES = RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologie	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXERCICE

Docteur EL MEKNASSI Abdelmajid

SPECIALISTE

Hépato-Gastro-Entérologie

Ex-Enseignant à la Faculté de Médecine de Casablanca
Ex-Chef du Service de Réanimation Médicale à Casablanca

Fibroscopie Digestive - Hémorroïdes

Diplôme d'Échographie Générale à Paris

Sur Rendez-vous



الدكتور عبد المجيد المكناسي

اختصاصي

أمراض الجهاز الهضمي

أستاذ مساعد سابق بكلية الطب بالدار البيضاء

رئيس سابق مصلحة الإنعاش الطبي مستشفى ابن رشد

التقطير الداخلي والبواسير

شهادة الفحص بالصدى بجامعة باريس

بالميعاد

18/5/2020 الدار البيضاء، في
Casablanca, le

$$37,00 \times 2 = 74,00$$

Mme TAMER Saïd

37,00

xol - N°2.

37,00

2cf à la fi réparat sur

28,00

57,60

28,80

Tameral F. N°2.

28 N

PPV
LOT
PER 28,80

$$54,00 \times 2 = 108,00$$

Duspatalin 200

1 gelée sur 12h
1 gelée sur 12h

2 fl

aut 12h
aut 12h

69,00

Setaloware 1 fl 3

fl 11

1 gelée + 1 fl
aut à 23h

TOTAL

مصحة أهلويش لحريري - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 20 87 19

URGENCES : حالات استعجالية

Lot : 190320
Date : 10/2022
69,00 DH

DUSPATALIN 200MG
GELU B20
P.P.V : 54DH00
LOT : 190320
Date : 10/2022
6 118000 010531

25/10

Fumiafer

1 gr à 21 H



TOTAL = 333,70 DH



28 Mai 2020

~~Dr. EL MEKNASSI Hassan Imjid~~
~~GASTRO-ENTEROLOGUE~~
~~Agdal Sidi Lahrizi 1er Etage~~
~~Tel: 20 97 19 - CASABLANCA~~

Yassir Fakhr

Docteur EL MEKNASSI Abdelmajid

SPECIALISTE

Hépato-Gastro-Entérologie

Ex-Enseignant à la Faculté de Médecine de Casablanca
Ex-Chef du Service de Réanimation Médicale à Casablanca

Fibroscopie Digestive - Hémorroïdes

Diplôme d'Échographie Générale à Paris

Sur Rendez-vous



الدكتور عبد الرحيم المكناسي

اختصاصي

أمراض الجهاز الهضمي

أستاذ مساعد سابق بكلية الطب بالدار البيضاء

رئيس سابق مصلحة الإنعاش الطبي مستشفى ابن رشد

التلقيح الداخلي والبواسير

شهادة الفحص بالصدى بجامعة باريس

بالميعاد

Casablanca, le

25/05/2020

الدار البيضاء، في

Mme TAMER

Sa Fae

54,00

Duis pectolii 200

3 lt



1 gelée a été reçue

1 gelée a été reçue

collie Hepatol.

1 gelée a été reçue

PHARMACIE ANNASSIM
Lot Habiba N°62/2 Quifa
CASABLANCA - Tél: 05 22 30 87 12
INP: 0020010584
ICE: 00204209700024

Dr Idriss Lahrizi - Casablanca
HEPATOL - 4, Bd Dr Idriss Lahrizi - Casablanca
Tél: 05 22 20 87 19

مجمع ادريس لحرizi - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 20 87 19

حالات استعجالية :